

Livret d'accueil CAPPEI

*Promotion
Mireille Cifali*

INSPE de l'Académie de Créteil
2023 – 2024

Sommaire

LE MOT D'ACCUEIL DU RESPONSABLE DE LA FORMATION	3
DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES.....	4
ORGANISATION GENERALE DE LA FORMATION CAPPEI	4
UN PARCOURS DE MASTER.....	5
MODALITES D'EVALUATION DES CONNAISSANCES	6
LA FORMATION EN M1 : UNE DOUBLE ARCHITECTURE.....	6
PRINCIPES GENERAUX DE L'ORGANISATION DE L'EMPLOI DU TEMPS	7
LES PARCOURS DE FORMATION	9
1. ENSEIGNER EN SEGPA OU EREA	9
2. TRAVAILLER EN RASED DANS LES DEUX DOMINANTES.....	9
3. COORDONNER UNE ULIS OU UNE UE	9
LES FORMATEURS DE L'INSPE INTERVENANT DANS LA FORMATION CAPPEI.....	10
COMPOSITION DES GROUPES	11
GROUPES DE TRONC COMMUN.....	11
<i>LGTC1</i>	11
<i>LGTC2</i>	11
<i>TOTC3</i>	11
<i>BOTC4</i>	11
GROUPES « PARCOURS DE PROFESSIONNALISATION »	11
<i>EGPA</i>	11
<i>RASED DP</i>	11
<i>RASED DR</i>	11
<i>Ulis/UE 77/94</i>	11
<i>Ulis/UE 93</i>	11
RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS.....	12
COORDONNEES UTILES	12
<i>Le service des formations pour l'école inclusive</i>	12
LES SITES DE FORMATION	12
LES CONSIGNES D'ISABELLE FLAVIEN POUR L'INSCRIPTION A L'UPEC	14
LES EPREUVES DU CAPPEI.....	166
LES EPREUVES	16
COMPOSITION DES COMMISSIONS.....	166
BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE	17

Le mot d'accueil du responsable de la formation

L'école inclusive est à la fois un tournant historique dans l'histoire de l'école française et un enjeu majeur de transformation des pratiques professionnelles. S'il n'est pas simple de définir l'inclusion scolaire, retenons en première intention qu'il s'agit de créer les conditions d'une scolarisation la plus efficace possible pour tous les élèves, offrant à chacun la possibilité de se développer à l'école.

Dans ce contexte, je voudrais souligner l'importance que revêt votre formation à la fois professionnelle et universitaire en mettant en lumière le rôle indéniable que vous jouez ou jouerez dans les mises en œuvre au quotidien des principes propres à l'école inclusive. Votre volonté d'obtenir le CAPPEI vous honore et vous oblige !

A la rentrée, en accord avec le Rectorat qui finance vos droits d'inscription et avec l'Inspé qui prend en charge les frais de votre scolarité, vous serez pleinement inscrits à l'UPEC dans le parcours de master « École inclusive ». Vous aurez donc l'occasion de viser à la fois une certification professionnelle nécessaire pour devenir enseignant spécialisé - le CAPPEI- et un diplôme de master dont ce livret donnera les détails. C'est un notable enrichissement, un approfondissement et une reconnaissance du thème de l'éducation inclusive qui s'inscrit désormais pleinement dans le panorama de la recherche en sciences de l'éducation.

Le master a une ambition : l'articulation du développement des compétences professionnelles des enseignants et de la recherche en éducation. Ces deux mondes s'interpénètrent, et la fonction d'un master est de favoriser la formation par la recherche et à la recherche. Le rythme de l'alternance qui sera le vôtre – semaines en Inspé alternant avec semaines en poste – assurera sa dynamique à votre année en mettant en perspective vos pratiques et les enseignements que vous recevrez à l'université.

C'est donc une année de défis personnel et professionnel qui s'ouvre pour vous aujourd'hui. L'ensemble des formateurs se joint à moi pour vous souhaiter une formation sereine et accomplie.

Alexandre Ployé

La formation CAPPEI s'inscrit dans les perspectives ouvertes en 2013 :

« « [Le service public de l'éducation] reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. Il veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction. Il veille également à la mixité sociale des publics scolarisés au sein des établissements d'enseignement. Pour garantir la réussite de tous, l'école se construit avec la participation des parents, quelle que soit leur origine sociale. Elle s'enrichit et se conforte par le dialogue et la coopération entre tous les acteurs de la communauté éducative. »

Art L. 111-1, Code de l'Éducation – 2013



La formation est organisée conformément aux textes de références :

- Formation professionnelle spécialisée et certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive

Circulaire du 12-2-2021 (MENJS - DGESCO A1-3)

- Référentiel des compétences caractéristiques d'un enseignant spécialisé en Annexe I de la Circulaire du 12-2-2021 relative à la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) (MENJS - DGESCO A1-3)

- Présentation générale de la formation et parcours de formation recommandée en Annexe II de la Circulaire relative à la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) Circulaire du 12-2-2021 (MENJS - DGESCO A1-3)

- Contenu des modules de formation en Annexe IIL de la Circulaire relative à la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) Circulaire du 12-2-2021 (MENJS - DGESCO A1-3)

Organisation générale de la formation CAPPEI

Master « métiers de l'éducation et de la formation » (MEEF) Mention 4 : formation de formateurs Parcours 5 : « École inclusive »		
Le M1 : 327 heures divisées en deux semestres UE 1 et 4 : Tronc commun : construire une culture partagée de l'école inclusive UE2 et 5 : Enseignements d'approfondissement et initiation à la recherche UE3 et 6 : Enseignements dans les parcours de professionnalisation	Prépare à la certification CAPPEI	Droits d'inscription financés par le Rectorat
Le M2 (facultatif) : 210 heures divisées en deux semestres UE 7 et 11 : Pratiques réflexives de l'éducation inclusive UE 8 et 12 : Construction d'une culture partagée de l'école inclusive UE 9 et 13 : Initiation à la recherche UE 10 : Anglais	Prépare au diplôme de master	Les droits sont à la charge de l'étudiant Les heures de cours sont sur temps personnel : certaines semaines de vacances et certains samedis

Pour le M1

Modalité dit du contrôle final, qui implique une évaluation par UE ou ECUE.

Les UE du semestre sont compensables entre elles.

Une note plancher de 7/20 est nécessaire pour donner droit à une compensation entre les notes au sein d'un même semestre.

Une plaquette décrira précisément quelles sont les évaluations et les attendus des formateurs assignés à chacune d'entre elles. Vous la recevrez à la rentrée. Notez que les évaluations sont pensées en articulation, autant que possible, avec les épreuves du CAPPEI.

Exemple : Dans l'UE recherche, on vous aidera à préparer et écrire le dossier professionnel de l'épreuve 2. L'évaluation portera donc sur cet écrit et n'ajoute donc pas de travail spécifique.

Pour le M2 :

Les UE au sein de chaque semestre et entre les semestres sont compensables entre eux.

Chaque UE fait l'objet d'une évaluation en contrôle dit final.

Une note plancher de 8/20 est requise pour l'UE du mémoire.

La formation en M1 : une double architecture

La formation CAPPEI est divisée en deux blocs. Le premier est appelé bloc de « **Tronc Commun** ». Il dure 144 heures. Il réunit les étudiants par département. Les groupes se nomment :

LG TC1, pour Livry-Gargan, groupe de tronc commun 1

LG TC2, pour Livry-Gargan, groupe de tronc commun 2

TO TC3, pour Torcy, groupe de tronc commun 3

BO TC4, pour Bonneuil, groupe de tronc commun 4

L'ambition de ce tronc commun est de conduire les stagiaires à se créer une culture partagée de l'éducation inclusive **au-delà des spécificités optionnelles** qui avaient cours traditionnellement depuis l'invention des certifications de spécialisation. **Des enseignants des deux degrés se retrouvent dans les groupes de tronc commun.**

Le second bloc de formation est appelé « **Parcours de professionnalisation** ».

Il dure 156 heures. Les groupes sont ici organisés par type de poste ; les lieux de formation ont été choisis au gré d'une logique numérique.

Rased DP : les stagiaires de dominante pédagogique. Lieu de formation : Livry-Gargan
Rased DR : Les stagiaires de dominante relationnelle. Lieu de formation : Livry-Gargan
ULIS/UE 93 : Les stagiaires en poste en Ulis ou en Unité d'enseignement dans le 93. Lieu de formation : Livry-Gargan
EGPA : Les stagiaires de SEGPA (tous). Lieu de formation : Torcy.
ULIS/UE 77/94 : Les stagiaires d'Ulis et d'Unité d'enseignement des deux départements 77 et 94. Lieu de formation : Torcy.

L'ambition est ici de développer la culture spécifique, articulée à la culture générale de l'école inclusive, liée au poste spécialisé occupé par le stagiaire. Dans ce parcours sont créés des enseignements d'initiation à la recherche : ils serviront à accompagner à l'écriture du dossier professionnel. En plus de séminaires communs, chaque stagiaire reçoit un suivi individualisé par un formateur. Il est notamment visité sur poste une fois dans l'année.

Nota bene : chaque stagiaire appartient donc à deux groupes ! Son groupe de tronc commun et son groupe de professionnalisation

Principes généraux de l'organisation de l'emploi du temps

L'emploi du temps de la formation en Inspé se déroule sur 13 semaines.
Elles sont réparties en trois périodes :

Légende :

TC : tronc commun

Pro : Professionnalisation

Appro : Approfondissement (Appro + Pro = « parcours de professionnalisation »)

S : Vacances

J : Jury du master

Période 1 :

sept.-23				oct.-23					nov.-23			
36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48

4	11	18	25	2	9	16	23	30	6	13	20	27
			TC 1	TC 2	PRO 1	Appro 1	v	v				

Période 2 :

déc.-23				janv.-24					févr.-24			
49	50	51	52	1	2	3	4	5	6	7	8	9
4	11	18	25	1	8	15	22	29	5	12	19	26
TC 3	TC 4	Appro 2	v	v	Appro 3					v	v	J

Période 3 :

mars-24				avr.-24				
10	11	12	13	14	15	16	17	18
4	11	18	25	1	8	15	22	29 1er mai
	TC5	TC6	Appro 4	Appro 5	v	v	PRO2	

Tous les jours de la semaine sont susceptibles d’être travaillés...

Les parcours de formation

1. Enseigner en Segpa ou Erea

Le module de tronc commun (144 h)		
Le module professionnalisation SEGPA (52h)	Le module d'approfondissement Grande difficulté scolaire 1 (52h)	Le module d'approfondissement « Grande difficulté scolaire 2 » (52h)

2. Travailler en RASED dans les deux dominantes

Le module de tronc commun (144 h)		
Le module professionnalisation RASED (52h)	Le module d'approfondissement Grande difficulté scolaire 1 (52h)	Le module d'approfondissement « compréhension des attentes de l'école » (52h)

3. Coordonner une ULIS ou une UE

Le module de tronc commun (144 h)		
Le module professionnalisation ULIS/UE (52h)	Le module d'approfondissement « Troubles spécifiques du langage et des apprentissages » (52h)	Le module « Troubles des fonctions cognitives » (52h)

Les formateurs de l'Inspe intervenant dans la formation CAPPEI

Formateurs	Discipline
<i>Xavier Aparicio</i> xavier.aparicio@u-pec.fr	Psychologie cognitive, plurilinguisme
<i>Valérie Barry</i> valerie.barry@u-pec.fr	Sciences de l'éducation ; mathématiques
<i>Loïc Caillet</i>	Maitrise de la langue et mathématiques
<i>Christophe Couloumy</i> christophe.couloumy@u-pec.fr	TICE
<i>Nadine Gauvain</i> nadine.gauvain@u-pec.fr	Psychologies
<i>Wilfrid Ivorra</i> wilfrid.ivorra@u-pec.fr	Mathématiques
<i>Stéphanie Nedellec</i> stephanie.nedellec@u-pec.fr	Maitrise de la langue
<i>Alexandre Ployé</i> alexandre.ploye@u-pec.fr	Sciences de l'éducation ; approche clinique de l'inclusion. Responsable de la formation et du master
<i>Aurélie Schelcher</i>	Enseignante spécialisée ; enseignante d'arts plastiques
Surlignés : les formateurs permanents du pôle École inclusive	

Composition des groupes

Groupes de Tronc commun

LGTC1 D93 (29 stagiaires)

LGTC2 D93 (30 stagiaires)

TOTC3 D77 (23 stagiaires)

BOTC4 D94 (22 stagiaires)

Groupes « Parcours de professionnalisation »

EGPA D93 et D94 (14 stagiaires)

RASED DP D93 et D94 (18 stagiaires)

RASED DR D93 et D94 (14 stagiaires)

ULIS/UE 77/94 D77 et D94 (32 stagiaires)

ULIS/UE 93 D93 (26 stagiaires)

Renseignements administratifs

Coordonnées utiles

Le service des formations pour l'école inclusive

La responsable :

Alexandre Ployé
01 49 56 37 13

Le secrétariat :

Isabelle Flavien
flavien@u-pec.fr
01 49 56 38 79

Les sites de formation

CAMPUS DE BONNEUIL-SUR-MARNE

ADRESSE

ESPE de l'académie de Créteil-UPEC
Rue Jean Macé
94861 Bonneuil-sur-Marne Cedex
Métro : Pointe du Lac (ligne 8)

ACCES EN TRANSPORTS

- Métro ligne 8 "Créteil-Pointe du Lac" puis bus 393 ou 23 "Stade de Bonneuil"
- RER ligne A "Sucy-Bonneuil" puis bus 393 "Stade de Bonneuil"
- RER ligne C "Choisy-le-Roi" puis bus 393 "Stade de Bonneuil"
- RER ligne D "Créteil-Pompadour" puis bus 393 "Stade de Bonneuil"

CAMPUS DE LIVRY-GARGAN

ADRESSE

45, avenue Jean Zay
BP 57
93891 Livry-Gargan

ACCES EN TRANSPORTS

- Métro ligne 5 "Bobigny-Pantin-Raymond Queneau", puis bus 147 "Charles de Gaulle".
- RER ligne B "Aulnay-sous-Bois" puis bus 613 "Président Kennedy".
- RER ligne E "Le Raincy Villemomble Montfermeil", puis bus 605 "Président Kennedy".

CAMPUS DE TORCY

ADRESSE

2, avenue Salvador Allende
77200 Torcy

ACCES EN TRANSPORTS

- RER A "Torcy", puis 10 minutes à pieds environ.

Les consignes d'Isabelle Flavien pour l'inscription à l'UPEC

Tout au long de la formation CAPPEI 2023-2024, vous devez utiliser le courriel professionnel prenom.nom@ac-creteil.fr

Dans la signature de vos mails que vous allez envoyer au secrétariat des formations école inclusive de l'INSPE de Bonneuil (**renseignez le département** 77, 93 ou 94 **dont vous dépendez et le module** exemples : Ulis/UE 94 **Bonneuil**, EGPA **Torcy**, Ulis/UE 93 **Livry-Gargan**, **Rased DR ou Rased DP Livry-Gargan**, ainsi que le tronc commun exemples : LGTC 1 **Livry-Gargan**, LGTC 2 **Livry-Gargan**, TOTC3 **Torcy**, BOTC 4 **Bonneuil**) consultez le livret d'accueil pour les stagiaires du D93.

Suivre les démarches pour l'inscription au Master 1 MEEF 4 école inclusive :

Pour information, je vais transmettre au **service scolarité INSPE de Bonneuil*** votre **e-mail professionnel académique** :

J'attire votre attention, prochainement vous allez recevoir un mail du service de la scolarité INSPE de Bonneuil*, contenant les démarches à suivre pour l'inscription au Master 1 MEEF 4 Ecole inclusive 2023-2024.

Pensez à **préparer copie** de dernier **diplôme**, **copie du BAC ou équivalent**, **copie de pièce d'identité** + une **photo d'identité** et retrouvez votre INE sur un dernier relevé de notes ou dernière carte d'étudiant.

Attention, si vous avez déjà été étudiant à l'UPEC à l'INSPE de Créteil, envoyez-moi un mail avec **vos nom de naissance, prénom, date et lieu de naissance**.

Je peux vérifier dans le logiciel APOGEE et vous apporter réponse à votre n° étudiant UPEC et n°INE.

Quelques liens utiles ci-dessous :

[Circulaire relative à la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive \(Cappei\) | Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse](#)

<http://cecoia.ac-creteil.fr/>

Annuaire DSDEN 77, 93 et 94 + 2nd degré :

[DSDEN 77 - Académie de Créteil \(ac-creteil.fr\)](#)

[DSDEN 93 - L'éducation en Seine-Saint-Denis \(ac-creteil.fr\)](#)

[DSDEN 94 - L'éducation dans le Val-de-Marne \(ac-creteil.fr\)](#)<http://www.ac-creteil.fr/pid31488/services-administratifs.html#dpe>

[L'école inclusive | Académie de Créteil \(ac-creteil.fr\)](#)

Je vous invite à consulter régulièrement votre boîte mail académique, le **service de la scolarité de l'INSPE de Bonneuil*** va vous **envoyer un mail**.

Pensez déjà à préparer les documents suivants qui vous seront demandés de joindre au dossier d'inscription Master 1 MEEF 4 école inclusive 2023-2024 :

- **Copie de votre carte d'identité**
- **INE** : (sur dernier relevé de notes ou dernière carte d'étudiant)

L'INE est composé de 11 caractères : 10 chiffres + 1 lettre ou 9 chiffres + 2 lettres.

- **Copie de diplômes (BAC ou équivalent + dernier diplôme obtenu)**
- [Comment obtenir la copie d'un diplôme ? | Service-public.fr](#)
- <https://siec.education.fr/demarches/effectuer-une-demarche-217.html>
- **Une photo d'identité** (pour carte étudiant 2023-2024) noter prénom et nom au dos SVP

Une fois cette partie de documents regroupés à **réception du mail de la scolarité de l'INSPE de Bonneuil**, ne tardez pas à **compléter le dossier** et suivre les recommandations pour l'envoi du dossier d'inscription.

(après inscription administrative au Master 1 MEEF 4 école inclusive 2023-2024 prenom.nom@etu.u-pec.fr)

Une fois que votre dossier sera enregistré vous recevrez les consignes pour l'accès aux outils UPEC :



<https://bibliotheque.u-pec.fr/bibliotheques/inspe>

<https://inspe.u-pec.fr/>

Le livret d'accueil et emploi du temps + calendrier seront bientôt disponible en ligne à partir du lien ci-dessous :

<https://inspe.u-pec.fr/formation/formation-continue-des-enseignants-de-l-academie/preparer-le-cappei-ecole-inclusive>

<https://inspe.u-pec.fr/formation/master-meef-pratiques-et-ingenierie-de-la-formation-parcours-ecole-inclusive>

Les épreuves

- épreuve 1 : une séance pédagogique avec un groupe d'élèves d'une durée de 45 minutes, suivie d'un entretien d'une durée de 45 minutes avec la commission.

La séance pédagogique permet d'évaluer, en situation professionnelle, les compétences pédagogiques spécifiques du candidat.

L'entretien permet au candidat d'expliquer, dans son contexte d'exercice, le choix de ses démarches pour répondre aux besoins des élèves. Le candidat doit être capable d'analyser sa pratique par référence aux aspects théoriques et institutionnels, notamment de l'éducation inclusive.

- épreuve 2 : un entretien avec la commission à partir d'un dossier élaboré par le candidat portant sur sa pratique professionnelle. La présentation de ce dossier n'excède pas 15 minutes. Elle est suivie d'un entretien d'une durée de 45 minutes.

Ce dossier de 25 pages maximum est communiqué aux membres de la commission au plus tard 15 jours avant la date fixée pour l'épreuve. Il comprend :

- *Une sélection de documents choisis par le candidat pour étayer sa pratique professionnelle ;*
- *Un texte rédigé par le candidat dans lequel il justifie et commente son choix documentaire pour faire valoir la cohérence de son action.*

Lors de la présentation, le candidat s'appuie sur ce dossier pour témoigner de sa capacité à identifier les questions ou difficultés rencontrées dans son activité professionnelle, les analyser et avoir une approche critique des réponses mises en œuvre.

Plus que le nombre de documents, c'est la pertinence du choix et l'intérêt du document au regard de l'expérience d'enseignement analysée qui seront évalués.

Les documents (extraits de textes législatifs et réglementaires, circulaires, références théoriques, documents de travail personnels, éléments de connaissance de l'environnement permettant de situer son action dans le contexte d'exercice, etc.) devront être ordonnés, structurés et témoigner d'une analyse.

- épreuve 3 : la présentation pendant 10 minutes d'une action conduite par le candidat témoignant de son rôle de personne-ressource en matière d'éducation inclusive et de sa connaissance des modalités de scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, suivie d'un échange d'une durée de 20 minutes avec la commission. La présentation peut se faire à partir de tout support écrit ou numérique (enregistrements audio, vidéo, etc.). Il s'agit pour le candidat de présenter une action de sensibilisation, d'information, de valorisation d'une action pédagogique à destination de professionnels de l'éducation ou de partenaires.

Composition des commissions

Un IEN ASH ou IA-IPR ayant mission ASH

Un IEN ou un IPR ou un DASEN ou DASEN adjoint

Un formateur ou conseiller pédagogique impliqué dans la formation n'ayant pas suivi le candidat

Un enseignant spécialisé dans la même spécialité (ULIS, RASED, etc.) et dans le même degré.

Nota bene : quoique cela puisse paraître une évidence, nous pensons nécessaire de rappeler que l'une des dimensions incontournables de toute formation est le recours à des lectures suivies, nombreuses, assimilées, qui viennent ensuite nourrir la réflexion et donc la pratique. L'expérience nous montre que les stagiaires entretiennent parfois un rapport désinvolte à la lecture, soit qu'ils pensent ne pas en avoir le temps, ne pas en être capables, soit qu'ils estiment que les connaissances issues de la recherche ne communiquent en rien avec les savoirs de la pratique. Nous ne saurions suffisamment insister sur la nécessité des lectures ci-dessous quand elles correspondent soit à la culture générale de l'enseignement spécialisé soit à la dimension spécifique aux postes que vous occupez.

- ALAMARGOT, D., MORIN, M.F., PONTART, V., MAFFRE, L., FLOURET, L., & SIMARD-DUPUIS, E. (2014). Les enfants dyslexiques ont-ils des difficultés graphomotrices ? *Approche Neuropsychologique des Acquisitions de l'Enfant (ANAE)*. 128, 59-67.
- ARMAGNAGUE, M, & EBERSOLD, S (2021). La fabrique du besoin éducatif particulier. *Agora débats/jeunesses* (87), Presses de Sciences Po.
- ASTOLFI, J. P. (1992). *L'école pour apprendre : L'élève face aux savoirs*. ESF Sciences Humaines.
- ASTOLFI, J. P. (1998). *L'erreur, un outil pour enseigner*. ESF Sciences Humaines.
- ASTOLFI, J. P. (2008). *La saveur des savoirs : disciplines et plaisir d'apprendre*. ESF Sciences Humaines.
- BARRY V. (2011). *Identifier des besoins d'apprentissage*. Paris : l'Harmattan.
- BARTH B.M. (2001). *L'apprentissage de l'abstraction*. Paris : Retz.
- BAUDRIT A. (2007). *Relations d'aide entre élèves à l'école*. Bruxelles : De Boeck, coll. BENTOLILA ; GERMAIN (2013). *Apprendre à lire, labeur ou plaisir*. Paris : Nathan.
- BIDEAUD J. ; LEHALLE H ; VILETTE (2004). *La conquête du nombre et ses chemins chez l'enfant*. Presses universitaires du septentrion.
- BODIN R. (2018). *L'institution du handicap*. Paris : La dispute.
- BONNERY S. (2007). *Comprendre l'échec scolaire : élèves en difficulté et dispositifs pédagogiques*. Paris : La Dispute, coll. "L'enjeu scolaire »
- CEBE S. ; PAOUR J.-L. (2012). « Apprendre à lire aux élèves avec une déficience intellectuelle ». Dans *Le français aujourd'hui*, n°177. pp. 41-53.
- CHAUVEAU G. (2007). *Le savoir-lire aujourd'hui*. Paris : Retz. CYRULNIL B. (2004). *Les vilains petits canards*. Paris : Odile Jacob
- DEHAENE, S. (2011). *Apprendre à lire : des sciences cognitives à la salle de classe*. Paris : Odile Jacob.
- DUVAL HERAUDET (2014) Rééducation à l'école : un « entre-deux » pour se retrouver, Tome2, PAF (spécifique « aide relationnelle »).
- ECALLE, J., & MAGNAN, A. (2015). *L'apprentissage de la lecture et ses difficultés*-2e éd. Dunod. FAYOL M. (2013). *L'acquisition du nombre*. Paris : PUF.
- FAYOL M. ; JAFFRE J.-P (2008). *Orthographier*. Paris : PUF. GOIGOUX R. ;

- CEBE S. (2015). Apprendre à lire à l'école. Paris : Retz.
- GARDOU, C. (2012). *La société inclusive, parlons-en*. Toulouse : Eres.
 - GOLSE B. (2015, 5^{ème} éd.). *Le développement affectif et intellectuel de l'enfant*. Paris : Masson.
 - GUILLARME J-C. (2007). *Ecouter l'enfant, aider l'élève*. (Lecture spécifique RASED, dominante relationnelle)
 - HOUDÉ (2004). *La psychologie de l'enfant*. Paris : PUF, collection Que sais-je ?
 - INSERM. (2007). Dyslexie, dysorthographe, dyscalculie : bilan des données scientifiques. www.ipubli.inserm.fr/handle/10608/73 (Chapitre 1 sur les apprentissages).
 - LECLERCQ, V., VIRIOT-GOELDEL, C., & GALLET, C. (2015). Les difficultés en lecture à l'école primaire : une prise en charge précoce et sur le long terme. *Développements*
 - MARIN B. ; CRINON J. (2014). *La production écrite*. Paris : Nathan.
 - MUCCHIELI R. (2011). *Le travail en équipe : clés pour une meilleure efficacité collective*, ESF éditeur, coll. Formation permanente.
 - NATANSON J. et D. ANDRIOT I., (2008). *Oser le travail de groupe*. Collection : Ressources Formation. Les clefs du quotidien.
 - NICOLAS S. (2007). *Introduction à la psychologie cognitive*. Editions In press concepts psy.
 - NOËL M.-P. (2005). *La dyscalculie, développement numérique de l'enfant*. Paris : Solal Eds.
 - OUZOULIAS, A. (2014). *Lecture Écriture : 4 chantiers prioritaires pour la réussite*. Retz.
 - PEYRAT-MALATERRE, M. F. (2011). *Comment faire travailler efficacement des élèves en groupe : tutorat et apprentissage coopératif : enseignants*. De Boeck
 - WEIL-BARAIS A. (2004). *Les apprentissages scolaires*. Paris
 - VIRIOT-GOELDEL, C., & DELARUE-BRETON, C. (2014). Des textes composites à l'école : nouvelle littéracie scolaire, apprentissages et inégalités. *Spirale-Revue de recherches en éducation*, 53(1), 21-31.